



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>En exercice :</b>	23	<b>Étaient présents :</b>	Mesdames COULON Chantal, DECLERCQ Marie, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, LE GALL Aude, LEROY Odile, MALESIEUX Stéphanie, PECQUEUR Caroline, VANHONACKER Mélanie, WYPYCH Florie Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, DUQUESNE Edouard, GUSTIN Jacques, LABRIFFE Victor, LEROY Bertrand, LONGUEMARE Alexandre, RENOUEL Samuel, VERCRUYSE Olivier
	<b>Présents :</b>	19	<b>Étaient excusés :</b>	Monsieur CATRY Baptiste ayant donné pouvoir à LABRIFFE Victor, Monsieur DERIDDER Antoine ayant donné pouvoir à LE GALL Aude, Madame HOUZET Mathilde ayant donné pouvoir à RENOUEL Samuel, Monsieur VEREECKE Valentin ayant donné pouvoir à VANHONACKER Mélanie
	<b>Votants :</b>	23		
				Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2026-15

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Camphin en Pévèle ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur VERCRUYSE Olivier, Maire, a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Monsieur LEROY Bertrand pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 518 692,73 €	2 049 910,48 €	4 468 603,21 €
	Recettes réalisées	B	932 998,79 €	2 522 462,34 €	3 455 461,13 €
	Restes à réaliser	C	77 957,07 €	0,00 €	77 957,07 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 218 261,51 €	2 350 580,21 €	4 568 841,72 €
	Dépenses réalisées	E	849 698,88 €	2 139 523,91 €	2 989 222,79 €
	Restes à réaliser	F	44 552,50 €	0,00 €	44 552,50 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	83 299,91 €	382 938,43 €	466 238,34 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 300 431,22 €	300 669,73 €	238,51 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	- 217 131,31 €	683 608,16 €	466 476,85 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	33 404,57 €	0,00 €	33 404,57 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	- 183 726,74 €	683 608,16 €	499 881,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- ✓ APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune de Camphin en Pévèle ;

Résultat du vote :

Votants	Abstentions	Pour	Contre
22	0	17	5

BERTIN Thierry  
 CAILLIAU Charles  
 DEFRANCE Fabienne  
 DELEMARLE Marlène  
 GUSTIN Jacques

Pour extrait certifié conforme  
 Délibération signée le 30 avril 2026

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

